



www.anqaev.fr



N° 2018 – 03

Mars 2018

Des avancées certaines

Les cimentiers LafargeHolcim et Vicat commanditaires ainsi que l'armateur du Capo Nero, navire-cimentier faisant la navette entre Nice et la Corse, ont choisi le diesel marin léger, le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre, non seulement lors de l'arrivée dans les zones portuaires et nos ports, mais durant l'ensemble du trajet.

Cet été, la société Moby Line utilisera deux petits ferries. Mais comme pour le Zazà, selon la direction d'exploitation du port, ces navires utiliseront, dès les trois milles au large des ports de Bastia et de Nice, dans les ports et zones portuaires le fioul le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre.

Des discussions

Les 2 Groupes de Travail créés par la Commission Locale de Proximité et de l'Environnement (CLPE) du Port de Nice vont se réunir respectivement le 11 avril (Environnement) et le 17 avril au lieu du 19 mars (Circulation).

Afin de bien préparer ces réunions nous continuons nos entretiens et avons rencontré Messieurs Michel Lallement, Directeur des Services du Port de Nice et Jean-Marc Berard, Directeur des exploitations portuaires à la CCI afin de limiter les nuisances lors des débarquements et embarquements d'autant que des contrôles plus rigoureux, donc plus longs, sont imposés par l'Etat en raison de la menace permanente d'attentat qui pèse sur notre ville et notre pays.

L'électrification des quais. Cette solution permettrait d'arrêter les moteurs des navires lors de leurs escales grâce à une alimentation électrique sur les quais. L'Etat, surtout depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017 et la mise en demeure de la Commission Européenne du 15 février 2018, y est favorable et l'écrit dans ses récentes feuilles de route, en particulier, celles qui concernent la région Sud/PACA : 23/25/27, « **d'atténuer l'empreinte environnementale de l'activité maritime et portuaire : zone d'émissions contrôlées en Méditerranée, électrification des navires à quai, et renforcement de la surveillance des navires.** »

D'ailleurs, le Commandant Siquin qui dirige la Capitainerie et que nous avons rencontré plusieurs fois, est partisan de cette solution. Cependant, le Directeur d'exploitation du port (CCI) n'y est pas favorable, évoquant, le problème des courts arrêts des ferries de la Corsica/Sardinia Ferries. Il est prévu une rencontre avec les responsables régionaux et départementaux d'Enedis quant à l'alimentation électrique du port de Nice, 3 MW prévus pour l'alimentation simultanée de deux ferries à quai.

Les suites de l'arrêt du Conseil d'Etat et de la décision de la Commission Européenne

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat, par un arrêt, n°394254 devenu célèbre et qui sera publié au Lebon, bible des juristes de droit public, a décidé que : « **L'obligation de mise en œuvre des directives européennes ne s'épuise pas dans leur correcte transposition [dans le droit national français]. Il incombe en effet aux autorités nationales de prendre toutes les mesures nécessaires, juridiques et matérielles, pour assurer l'exécution effective des objectifs fixés par une directive** »



www.anqaev.fr



Le juge Administratif est garant de la qualité de l'air (revue Actualité Juridique – Droit Administratif n°3 de janvier 2018).

La Commission Européenne, a émis un avis le 15 février 2018 rappelant le contentieux avec la France et expliquant pourquoi elle va saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne pour non respect des directives européennes relatives à la qualité de l'air par la France.

Zones en précontentieux ou contentieux



Dès lors, les documents émis dans l'urgence par le Gouvernement sont bien plus fermes.

L'un des schémas édités est d'ailleurs très explicite, Nice, Marseille et Toulon étant inclus dans trois ensembles denses de pollutions aériennes.

=> Offre Moby lines aux membres d'ANQAEV



Profitions d'avantages exclusifs sur les traversées maritimes MOBY LINES* pour les membres d'ANQAEV - 50% sur les lignes Continent - Corse toute l'année sans restriction.**

Jusqu'à - 25% sur les lignes Continent – Sardaigne selon disponibilités.**

Toutes les autres prestations restent au tarif du jour et cette réduction est cumulable avec les offres en cours. *Ces conditions spéciales ne sont pas mentionnées sur notre site internet ni dans nos autres publications et ne sont accessibles qu'à travers une structure partenaire.*

Pour en profiter la réservation exclusivement doit se faire par internet : Agency code: XM0406
<http://www.mobyline.fr/mds/web/mini/mwdispo.xpd?idlink=XM0406&lang=fr>

Attention : aucun code de promotion n'est à saisir pour bénéficier de cette réduction. Celle-ci se calcule automatiquement et n'est pas mentionnée dans le devis qui vous est communiqué.

* Prenez connaissance des offres sur www.mobyline.fr.

** Sur le prix public hors taxes en vigueur pour chaque passager adulte ou enfant.

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr